

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 624

présenté par
M. Di Filippo et Mme Petex-Levet

ARTICLE 12

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – Au 1^{er} juin 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'impact de la création de l'assurance vieillesse pour les aidants et sur la possibilité d'élargir encore les droits à la retraite aux aidants familiaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'évaluer l'impact de la création de cette assurance vieillesse pour les aidants, et d'étudier de nouvelles pistes afin que tous ceux qui font le choix d'accompagner leurs proches ayant besoin d'une aide pour vivre au quotidien reçoivent la reconnaissance et le soutien de l'État et de la société